

Délibération

Réunion du comité du 26 mai 2014

Délibération n°2014-09

Election du 7^e Vice-Président

Date de la convocation : 19 mai 2014

Nombre de membres du Comité Syndical : 112

Nombre de Conseillers en exercice : 112

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents : 73

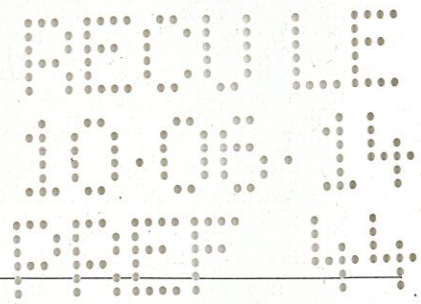
Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Christian BIGUET, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Céline CARDIN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Elisabeth CRUAUD, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, David SERGE, Laurianne DENIAUD, Denis MARC, Edouard DEUX, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Jean-Pierre FOUGERAT, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Jacques GILLAIZEAU, Pascale HAMEAU, Jean-Yves HENRY, Bertrand HERRERO, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Lydie MAHE, Monique MAISONNEUVE, Alain MANARA, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVRARD, David PELON, Mirelle PERNOT, Henri PIQUET, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, Claudine SACHOT, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER

Absents et représentés : 24

Gaëlle BENIZE donne pouvoir à Alain MANARA, Laure BESLIER donne pouvoir à Pascal PRAS, Joseph BEZIER donne pouvoir à Patrick LAMIABLE, Cécile BIR donne pouvoir à Mahel COPPEY, Benoit BLINEAU donne pouvoir à Marc DENIS, Pascal BOLO donne pouvoir à Thomas QUERO, Christian BRUN donne pouvoir à Bertrand HERRERO, Claudine CHEVALLEREAU donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Pascale CHIRON donne pouvoir à Julie LAERNOES, Gérard DRENO donne pouvoir à Marcel VERGER, Jacques GARREAU donne pouvoir à Bertrand AFFILE, Marie-Cécile GESSANT donne pouvoir à Serge MOUNIER, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Isabelle MERAND, André KLEIN donne pouvoir à Alain CHAUVEAU, Catherine LUNGART donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Alain MICHELOT donne pouvoir à Franck HERVY, Marie-Hélène MONTFORT donne pouvoir à Roger VEILLAUD, Benjamin MORIVAL donne pouvoir à François FEDINI, Barbara NOURRY donne pouvoir à Jean-Paul NAUD, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Monique MAISONNEUVE, Jean-François RICARD donne pouvoir à Jean-Michel BUF, Nathalie ROBIN donne pouvoir à Philippe EUZENAT, Jean-Louis ROGER donne pouvoir à Jean-Yves HENRY, Thierry RYO donne pouvoir à Pascale HAMEAU

Absents et excusés : 15

Jean-Guy ALIX, Rodolphe AMAILLAND, Jean-Luc BESNIER, Laurence GARNIER, Frédéric GREGOIRE, Hervé GRELARD, Pierre HAY, Lenaïck LECLAIR, Patrice LERAY, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTNEAU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Claude PELLETEUR, Alain VEY



Délibération

Réunion du comité du 26 mai 2014
Délibération n°2014-09

Election du 7^e Vice-Président

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

Par délibération le comité vient de fixer le nombre de Vice-Présidents à 11.

Il convient dès lors de procéder à l'élection de chaque Vice-Président dans les conditions définies par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales c'est-à-dire :

- le comité élit les Vice-Présidents parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
- si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection des Vice-Présidents comme pour l'élection du Président.

Après recueil des candidatures, il est procédé aux opérations de vote à bulletins secret, puis de dépouillement des bulletins trouvés dans l'urne sous le contrôle de la secrétaire de séance : Laurianne DENIAUD, assistée par deux délégués les plus jeunes, en l'occurrence nos collègues : Mahel COPPEY et Philippe EUZENAT.

Election du septième Vice-Président :

J'invite les candidats à se faire connaître.

A fait acte de candidature : Martin ARNOUT

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	96
Bulletins blancs ou nuls	:	5
Suffrages exprimés	:	91
Majorité absolue	:	47

A obtenu :

- Martin ARNOUT : 91 voix

Martin ARNOUT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé septième Vice-Président.

Le comité délibère et :

- désigne comme 7^e Vice-Président du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : Martin ARNOUT.

Nantes, le 26 mai 2014

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire